

**COUNCIL OF EUROPE
EUROPEAN LANDSCAPE CONVENTION**

**CONSEIL DE L'EUROPE
CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE**

**21st MEETING OF THE WORKSHOPS FOR THE IMPLEMENTATION
OF THE EUROPE LANDSCAPE CONVENTION**

**21^e REUNION DES ATELIERS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE
LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE**

**“Landscape and education”
« Paysage et éducation »**

**Tropea, Italy / Italie
3-4 October 2018 / 3-4 octobre 2018**
Study visit, 5 October 2018 / Visite d'études, 5 octobre 2018

ATELIER 1

Le paysage dans l'éducation primaire et secondaire¹

Mme Annalisa MANIGLIO CALCAGNO

Professeur émérite d'architecture du paysage, Université de Gênes, Italie

Rapport réalisé pour le Conseil de l'Europe : « *Dimensions du paysage : Réflexions et propositions pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage* », Editions du Conseil de l'Europe, 2017

La signature de la Convention européenne du paysage a ouvert importantes opportunités de convergence politiques et de propositions innovantes, entre les États européens, sur la protection du paysage. Grâce à la Convention, les pays et les citoyens européens ont accordé une nouvelle attention au paysage en raison des orientations culturelles et politiques clairement explicitées dans la définition du paysage et dans les propositions qu'elle contient du point de vue culturel, écologique, environnemental et social.

La société actuelle reconnaît le paysage comme une composante essentielle du cadre de vie des populations, un élément du bien-être individuel et social, comme le résultat de l'intégration entre nature et culture : un patrimoine précieux qui doit être protégé et valorisé pour qu'il puisse continuer à se développer durablement en équilibre et beauté. La société actuelle est aussi plus consciente des nombreux et complexes problèmes des paysages européens de nos jours: du développement urbain rapide, incontrôlé, mal conçu ou mal réalisé, qui menace l'esprit du lieu et l'identité des communautés, et qui entraîne une dégradation progressive de la qualité de l'environnement, l'intensité et la rapidité des changements qui est aussi à l'origine de la mauvaise utilisation des ressources.

1. Rapport réalisé pour le Conseil de l'Europe : « *Dimensions du paysage : Réflexions et propositions pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage* », Editions du Conseil de l'Europe, 2017

La Convention européenne du paysage a accompagné son texte avec des dispositions générales, des recommandations et des mesures particulières pour favoriser la compréhension de l'approche centrée sur le Paysage, de comportements plus responsables en matière d'une intégration du paysage dans l'aménagement de tous le territoire et pour aider les États membres à mettre en œuvre les nécessaires plans d'action : pour faciliter la gestion du changement, améliorer la qualité de vie et pour valoriser l'espace qui nous entoure.

Pour renforcer et intensifier le réseau des connaissances du paysage et former une population consciente des problèmes des paysages et mieux impliquée dans leur protection, leur gestion et leur développement durable la Convention impose aux Etats signataires un important objectif qu'il faut poursuivre, à tous les niveaux, de la part des institutions: de promouvoir des programmes multidisciplinaires de formation sur la politique, la protection, la gestion et l'aménagement du paysage, (...) des enseignements scolaires et universitaires abordant, dans les disciplines intéressées, les valeurs liées au paysage et les questions relatives à sa protection, à sa gestion et à son aménagement. Les mesures particulières à adopter doivent transformer la perception, subjective de la population en sensibilisation et information pour la connaissance des valeurs des paysages, la compréhension des problèmes qui les modifient, pour contribuer à améliorer la qualité de la vie et les identités culturelles des paysages et à rétablir l'équilibre des écosystèmes. La Convention européenne du paysage accorde une grande importance aux relations entre paysage et êtres humains: se sont les êtres humains qui on contribue avec nombreuses, différentes activités, à la formation et transformation des paysages: se sont les populations qui doivent, aujourd'hui, adopter une nouvelle compréhension et attention au paysage qu'il les entoure, qui fait partie de leur vie quotidienne et qui est un élément important du bien-être individuel et social. Pour obtenir ces résultats il est nécessaire que la population soit sensibilisée et formée pour acquérir, progressivement, une meilleure compréhension des valeurs et des caractères des paysages et de leur évolution continue à cause d'action humaine ou à la suite d'événements naturels ; pour participer activement aux décisions qui concernent le changements de leurs lieux de vie et faire adopter des comportements plus responsables pour une intégration du paysage dans l'aménagement du territoire.

La sensibilisation est une connaissance importante qui englobe la compréhension de nombreuses situations mais qui ne correspond pas à des réflexions finalisées à l'identification et à l'élaboration des qualités paysagères ou à des méthodes qui aide à comprendre et a mettre en œuvre la Convention.

La formation est, par contre, une activité de grande importance, nécessaire à préparer, dès les premières années de scolarisation, les futurs citoyens à la connaissance et compréhension des caractères, des identités et des valeurs du paysage, en commençant par les lieux qu'ils fréquentent habituellement.

Pour obtenir ces résultats la Convention introduit un démocratisation innovante par rapport au paysage: la formation et l'éducation doivent devenir les actions nécessaires pour contribuer à l'application de la Convention. La prise de conscience des thèmes et des problèmes du paysage doit, par conséquent, être poursuivie à travers l'enseignement scolaire des jeunes, en façon différente selon l'âge. Les méthodes de connaissance et de compréhension du paysage doivent être introduites et développés au cours des différents cycles de l'école primaire et secondaires et dans les différents systèmes d'enseignement, en promouvant, dès l'enfance, une curiosité et une autonomie cognitive par rapport au paysage.

L'approche aux thématiques du paysage doit se faire à partir de l'école primaire avec l'apprentissage des premières notions qui concernent le monde environnant, connue par les enfants: il faut commencer à former les élèves, par une observation attentive, à reconnaître les éléments qui les entourent et qui composent les paysages, en commençant par les expériences vécues lors des activités quotidiennes. Entre les actions à utiliser dans le parcours de l'éducation au paysage il faut rappeler que:

La vue : voir ce qui nous entoure est parfois trop habituel et empêche d'activer notre capacité de découverte et de contemplation. L'observation: apprendre à observer avec des yeux attentifs, peut susciter l'effet de surprise, et la capacité d'écouter, de toucher, de connaître et de découvrir ce qui nous entoure.

La perception : c'est un rapport visuel subjectif, spontané généré par les sensations provoquées par les formes, l'image de la réalité qui suscite des jugements esthétiques. L'exploration: c'est acquérir les bases pour identifier, connaître, les facteurs naturels et humains qui caractérisent le paysage.

L'identification : c'est comprendre, interpréter, attribuer des rôles et des significations aux éléments, aux facteurs naturels et humains reconnus dans le paysage. La reconnaissance: c'est comprendre, interpréter, attribuer des rôles et des significations aux éléments, aux facteurs naturels et humains décelés dans le paysage.

Dans l'Ecole secondaire un ensemble d'enseignements peut contribuer, ensemble, à la connaissance du paysage à comprendre la multiplicité des situations matérielles et immatérielles qui le caractérisent. Le parcours suivi pour l'Ecole secondaire visera à approfondir la connaissance du paysage, en introduisant des modalités de compréhension et de recherches, toujours plus articulées et spécifiques, en ce qui concerne : la connaissance visuelle-sensorielle; la compréhension analytique, scientifique du paysage qui permet de connaître sa structure et ses éléments naturels et anthropiques et leurs liens réciproques; les premiers approfondissements opérationnels.

La plus grande maturité des élèves de l'Ecole secondaire (entre 10 et 16 ans) permet de développer des méthodes pédagogiques qui peuvent contribuer à une compréhension plus complète des caractères du paysage d'une partie du territoire qui résultent de l'action des facteurs naturels et humains et de leur interrelation.

Une lecture intégrée du paysage développée dans le deuxième degré de l'Ecole secondaire peut conduire à: l'identification des principales qualités et de la fragilité des paysages; l'attention vers la protection des paysages et la réhabilitation des lieux dégradés; l'attention vers la mise en valeur des identités du paysage; la reconnaissance des dynamiques et des processus évolutifs qui le modifient.

Dans les institutions scolaires des différents Etats européens, la diversité des paysages, des situations naturels et culturels, fait qu'il s'avère, souvent, difficile d'établir des règles uniques dans les enseignements scolaires, mais des méthodes et des processus de formation facilement exportables dans les différents pays peut aider à harmoniser les orientations pédagogiques à encourager une coopération entre différentes écoles européennes au niveau des programmes d'enseignement. Il est nécessaire soutenir toujours l'enseignement du paysage en utilisant des matériels didactiques appropriés, et en particulier des enseignants avec une formation spécifique en rapport à l'approche centrée sur le Paysage. Dans le domaine scolaire, ils existent parfois des initiatives locales de lecture de paysage, qui ne sont ni recensées, ni encadrées et qui sont aussi peu connues.

La Convention européenne du paysage a accru le besoin, entre les États européens, d'une harmonisation de conception dans la spécificité de la profession des paysagistes.

L'Architecture du paysage est une activité fondée sur une formation holistique, de comportements responsables en matière d'environnement, de connaissances techniques et scientifiques pour une intégration du paysage dans chaque territoire et dans toutes les politiques sectorielles ; pour une formation de professionnels capables d'interpréter la complexité, la spécificité et la variété des paysages; de savoir appliquer les méthodologies nécessaires pour favoriser l'intégration du paysage dans les politiques urbaines, agricoles, industrielles et dans l'aménagement du territoire, dans toutes les actions qui peuvent avoir un impact direct ou indirect sur le paysage.

Dans son document la Convention impose, aux Pays signataires les mesures particulières, qu'on doit mettre en œuvre, pour promouvoir, dans les universités européennes, la formation des spécialistes de la connaissance et de l'intervention sur les paysages avec l'activation de programmes pluridisciplinaires sur la protection, la gestion et l'aménagement du paysage, destinés aux professionnels du secteur privé et public et aux associations concernées.

Dans les Recommandations du Comité des Ministres pour les États membres (CM/Rec(2008)3) ont trouvé des explications plus détaillées sur les principes, les orientations et les indications pratiques qui constituent les bases pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage. Les Recommandations soulignent l'importance d'une formation universitaire des spécialistes du paysage abordant, dans les disciplines intéressées, les valeurs attachées au paysage et les questions relatives à sa protection, gestion et aménagement. Elles mettent en évidence l'importance de l'activité des paysagistes dans tous les territoires européens toujours plus urbanisés et dans la suite des conséquences directes ou indirectes que l'urbanisation et l'industrialisation, ont eu et on toujours, sur les transformations des paysages. Les Recommandations soulignent l'importance d'introduire dans les universités des enseignements interdisciplinaires sur le paysage pour obtenir une connaissance appropriée de l'interaction entre les facteurs naturels, et les actions humaines, une compréhension des signes, des traces et des cultures des nombreuses stratifications historiques; c'est nécessaire développer des études pour la compréhension du « système paysage », de l'évolution continue dans le temps, pour des événements naturels spontanés, ou à cause de nombreuses, différentes actions humaines : actions qui doivent être analysées avec attention pour savoir interpréter les prémisses des futurs changements.

Les documents de la Convention font remarquer les nombreux problèmes des paysages européens, en continu et rapide transformation à cause des activités industrielles, agricoles, urbaines, infrastructurelles, touristiques, qui modifient les identités et la qualité des paysages et changent les équilibres du milieu: c'est des changements qui ont conduit et conduisent à des transformations et des dégradations des paysages naturels et anthropique et doivent devenir l'objet d'une particulière attention politique et d'une activité spécifique des professionnels du paysage.

La variété et la complexité des situations et des problèmes du paysage ont produit une variété d'études supérieures et, par conséquent, des différentes approches culturelles, scientifiques, techniques sur les questions relatives aux activités professionnelles, aux projets de qualité paysagère: une question qui a besoin d'être mise en ordre.

Dans les différents Pays Européen, la formation universitaire des spécialistes de la connaissance pour l'intervention sur les paysages, proposé par la Convention européenne du paysage, se présente souvent peu homogène non seulement dans les programmes universitaires des spécialistes de la protection, gestion et aménagement du paysage mais aussi dans la reconnaissance de la profession.

Le tableau de la formation de l'architecte paysagiste se présente en effet contrasté: dans les Etats d'Europe du Nord, (Allemagne, Pays-Bas, Royaume-Uni...) les études supérieures, ont acquis un développement significatif avec la mise en œuvre de savoir-faire culturels, techniques, scientifiques communs. Dans d'autres Etats de l'Europe du Sud (Espagne, Italie, Grèce...) la formation des paysagistes n'est pas encore complètement dissocié des formations de l'architecte, du designer et de l'urbaniste. Dans quelque Etat sont présentes plusieurs courants d'architecture du paysage et une variété de parcours orientés à l'architecture des jardins, aux projets des espaces verts et des places publiques, à la planification urbaine, l'aménagement des activités agricoles explicitement paysagères, des paysage pour le bien-être et la santé, et cetera. Le paysagiste concepteur (paysagiste, architecte paysagiste), chargé de la conception et de la réalisation des projets de paysage et des espaces ouvert ne constitue pas toujours le cœur de la profession.

Différentes spécialisations sur le paysage dans le secteur de l'architecture, de l'aménagement territorial, de l'histoire, de l'agronomie, de l'écologie etc., suivent, souvent aussi, différents parcours d'étude pour la connaissance de particulières situations paysagères et donnent des réponses sectorielles sur les situations qui les caractérisent et qui produisent des conséquences directes ou indirectes sur les transformations.

C'est nécessaire et utile, pour comprendre cette situation, rappeler que la profession des architectes du paysage avait déjà une histoire décennale quand la Convention a été présentée à Florence en 2000.

- En 1948, par la suite de l'institution de l'*International Federation of Landscape Architects* (IFLA) l'activité professionnelle de l'architecte paysagiste a vu une reconnaissance d'importance internationale et chaque Pays a commencé à fonder ses propres organisations professionnelles.
- En 1989 avec institution, à Bruxelles, de l'*European Foundation for Landscape Architecture* (EFLA) on a commencé à définir, aussi pour les Pays Européens, le rôle professionnel de l'Architecte Paysagiste, les objectifs et les connaissances de base - en 12 points - pour une formation appropriée et une reconnaissance de la qualification de l'Architecte du Paysage dans les pays européens.
- IFLA ensemble à *European Council of Landscape Architecture Schools* (ECLAS) ont établi les critères pour la formation universitaire de l'Architecte du Paysage et pour la reconnaissance de la profession dans les différents Pays.
- En 2006 l'*International Union of Architects* (UIA) et IFLA ont reconnu les différences entre les professions des Architectes et celles des Architectes Paysagiste.

Mais deux étapes, en particulier, sont très importantes pour les études sur le développement de la formation et de la profession de l'Architecte du Paysage :

- L'Institution, en 2007 de UNISCAPE (*European Network of Universities for the implementation of the European Landscape Convention*) qui a établi un réseau de Universités européennes pour l'application de la Convention européenne du paysage dans le secteur de la Landscape Education in Europe : plus de 60 Universités de différents Pays Européens ont donné actuellement leur adhésion à UNISCAPE et participent activement à son activité.

UNISCAPE a développé, dans les 10 ans de son institution, entre nombreuses Universités européenne du réseau du paysage beaucoup de conférences, recherches, observatoires et échanges d'informations sur les Courses d'Architecture du Paysage, les Master, les Summer School of Science Territorial, Urban, Environmental and Landscape Planning.

En 2017, UNISCAPE a présenté au Conseil de l'Europe l'élaboration de deux documents sur *Landscape and Higher Education* qui renferment les principe de base pour contribuer à intégrer le recommandation qui sont contenue dans l'art. 6b de la Convention e dans les *Guidelines for the implementation of the European Landscape Convention* (2008). Dans les 10 années de son activité a développé, aussi, un projet de développement culturel (*Landscape as a project*) pour une formation supérieur trans-disciplinaire caractérisé de trois principes de base : l'interdisciplinarité, l'intégration des différents approches culturels et normatifs ; la reconnaissance des nombreuses identités culturelles qui ont caractérisé le paysage européen.

Pour comprendre les connaissances nécessaires

Dans un Document sur le *Landscape Training and Higher Education* (2015) sont recueillis des échange entre professeurs de différent disciplines pour donner des réponses partagé sur les différentes interprétations culturelles, biologiques,... dans les projets et l'aménagement du paysage.

- En 2012 IFLA/UNESCO on écrit une *Charter for Landscape Architectural Education* et on a établi en quatre ans le parcours nécessaire pour une formation universitaire.
- En 2016 un groupe d'experts de IFLA-Europe a commencé à rédiger la Charte pour l'Architecte européen du paysage qui tiennent compte des connaissances sur l'avancement et l'évolution de la notion de paysage en Europe et des différentes expériences en cours qui favorisent l'application de la Convention européenne du paysage.

Avec ces institutions et ces différent activités le métier de l'architecte paysagiste à trouver une importante affirmation et à acquis une stature internationale en conséquence des nombreux problèmes qui s'étaient manifestés et développé à cause de l'expansion urbaine : il y avait la nécessité de requalifier les villes et les paysages historiques, de créer des nouveaux faubourgs plus riches d'espace verts et de mettre en œuvre, des nouveaux projets de qualité paysagère, des réalisations hygiénistes paysagère pour la qualité de l'air , la dépollution des sols et de l'eau.

La Chart IFLA-Europe pour la formation et la profession de l'architecte du paysage renferme les principales aspirations, critères et durée pour les programmes d'enseignement professionnel en architecture de paysage. L'IFLA-Europe, pour obtenir une homogénéité de niveau dans la formation et dans l'articulation des cours (en 3 et 4 ans ou en 5 ans et un master) a établi des critères pour la formation de l'architecte du paysage et pour la reconnaissance de la profession dans les différents Etats.

Donadieu, en 2009 écrivait que les compétences présentent deux faces distinctes : expériences humaines, esthétiques et esthétiques, relatives à l'espace, connaissances techniques et scientifiques concernant ces mêmes espaces.

Les professionnels paysagistes, planificateurs, gestionnaires, scientifiques trouvent des solutions différentes pour comprendre et valoriser un lieu proposer les manières de tenir ensemble les formes,

les fonctions et les usages sociaux des espaces qu'ils aménagent ou dont ils cherchent à maîtriser le devenir.

M. Yves Luginbuhl remarque dans ces livres que “aucun texte n'a encore fait le point sur les manifestations dont le paysage est l'objet dans les domaines de l'opérationnel, de la recherche, de l'enseignement, ni sur les divers courants de pensée qui agitent les milieux scientifiques ou professionnels...”

Les approches aux projets de l'architecture de paysage, dans plusieurs pays plus urbanisés, sont plusieurs et diffèrent entre eux. Le landscape designer et le landscape architect s'occupe en particulier de la conception et de la réalisation des espaces ouverts et des jardins; le landscape urbaniste, et landscape planner ont une formation d'urbaniste et ils s'occupent des programme pour le développement des espaces urbains, périurbains et ruraux et des systèmes de parcs publics dans les villes.

Mais il est encore absent un cadre complet du niveau des études en Europe et de la reconnaissance des parcours qui sont nécessaires pour l'obtenir et des étapes fondamentales du processus qui conduit à l'action paysagère (Licence, Master, Doctorat).

C'est une question qu'il faut analyser avec grande attention, en connaissant les études développés par IFLA-Europe et les importants documents élaborés par UNISCAPE sur les critères et les programmes nécessaires à l'obtenir une formation complète dans les domaines du paysage: de la recherche, de l'enseignement, des différents courants de pensée qui agitent les milieux scientifiques et professionnels.

Conclusion

Il faut connaître, à travers la formation, les évolutions du paysage et analyser avec attention une somme d'actions individuelles qui ont modifiées les lieux selon différent objectif, principe et habitude, une entité perceptible par la collectivité et analysable scientifiquement, de façon interdisciplinaire, par les spécialistes du paysage; comme le résultat et le produit de l'interaction entre les facteurs naturels et les actions humaines, imprégné de signes, de traces et de cultures, de nombreuses stratifications historiques; un système en évolution continuelle, pour des événements naturel, spontanés ou à cause des actions humaines : un système qui analysé et interprété avec attention renferme en soi les prémisses des futurs changements.